

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 3 décembre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 3 décembre 2013 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.

Sont également présents :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA;
Le directeur général adjoint et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, Richard Tremblay, B.Sc. T.P.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2013.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2014.
 - 4.2 Autorisation de participation aux Assises annuelles 2014 de l'Union des municipalités du Québec du 21 au 24 mai 2014 au Centre de Congrès Lac Leamy à Gatineau.
 - 4.3 Avis de motion avec dispense de lecture - règlement concernant le "Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin".
 - 4.4 Adjudication - Émission par billet au montant de 146 900 \$ - Financement du règlement d'emprunt 125-2012.
 - 4.5 Modalité de l'émission par billet au montant de 146 900 \$ - Financement du règlement d'emprunt 125-2012.
 - 4.6 Acceptation de l'offre de service de POGZ pour la refonte du site internet municipal.
 - 4.7 Mesure d'appariement fiscal - "Montant à pourvoir dans le futur".
 - 4.8 Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Fonds de diversification et de développement économique" en regard d'un projet de construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes sur le territoire municipal.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 5.1 Entente afin de faciliter le déneigement dans la rue Dallaire pour l'hiver 2013-2014 et autorisation de signature.
- 5.2 Autorisation d'accès de passage pour le sentier du Club Motoneige des Etchemins sur une partie du chemin des étangs - Hiver 2013-2014

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Adoption du règlement numéro 136-2013 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006 et le règlement de zonage numéro 62-2006.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Autorisation pour la présentation d'une demande de subvention au programme "Emplois d'été Canada 2014".

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation de la liste des comptes.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

a)

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

232-12-2013

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

233-12-2013
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2013

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2013 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2013 tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

234-12-2013
4.1

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2014 tel que préparé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

235-12-2013
4.2

AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES 2014 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 21 AU 24 MAI 2014 AU CENTRE DE CONGRÈS LAC LEAMY À GATINEAU

Considérant la tenue des Assises annuelles 2014 de l'Union des municipalités du Québec du 21 au 24 mai 2014, au Centre de Congrès Lac Leamy à Gatineau;

Considérant l'intérêt manifesté par le maire et quelques membres du Conseil municipal de participer à cette rencontre de dirigeants municipaux;

Considérant que les membres du Conseil municipal conviennent qu'il serait opportun que la municipalité soit représentée aux Assises annuelles de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE le maire, M. Harold Gagnon et deux conseillers municipaux soient délégués par le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin afin de participer aux Assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront du 21 au 24 mai 2014, au Centre de Congrès Lac Leamy à Gatineau;

QUE la municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

4.3

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT CONCERNANT LE "CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN"

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Sylvain Drouin, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement concernant le "Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin".

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Sylvain Drouin, conseiller

236-12-2013
4.4

ADJUDICATION - ÉMISSION PAR BILLET AU MONTANT DE 146 900 \$ - FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 125-2012

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Etchemins pour son emprunt du 10 décembre 2013 au montant de 146 900 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 125-2012, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

5 300 \$	3,10 %	10 décembre 2014
5 500 \$	3,10 %	10 décembre 2015
5 700 \$	3,10 %	10 décembre 2016
5 900 \$	3,10 %	10 décembre 2017
124 500 \$	3,10 %	10 décembre 2018
146 900 \$		

QUE le billet, capital et intérêts, soit payable par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

QUE demande soit faite au ministre des Finances et de l'Économie, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

237-12-2013
4.5

MODALITÉ DE L'ÉMISSION PAR BILLET AU MONTANT DE 146 900 \$ - FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 125-2012

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro 125-2012, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite emprunter par billet un montant total de 146 900 \$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt numéro 125-2012 en vertu duquel ce billet est émis ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 146 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 125-2012 soit réalisé;

QUE le billet soit signé par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE le billet soit daté du 10 décembre 2013;

QUE les intérêts sur le billet soient payables semi annuellement;

QUE le billet, quant au capital, soit remboursé comme suit :

2014	5 300 \$
2015	5 500 \$
2016	5 700 \$
2017	5 900 \$
2018	6 000 \$ (à payer en 2018)
2018	118 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Lac-Etchemin émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- Cinq (5) ans (à compter du 10 décembre 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 125-2012, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

238-12-2013
4.6

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE POGZ POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre de POGZ pour procéder à la refonte du site internet municipal, pour un montant total de 8 000 \$ plus les taxes applicables, ceci en référence à l'offre de service datée du 2 décembre 2013, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

239-12-2013
4.7

MESURE D'APPARIEMENT FISCAL - "MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR"

Attendu que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Lac-Etchemin pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste "Montant à pourvoir dans le futur" nécessaires pour pallier ce déséquilibre et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adoptée à l'unanimité.

240-12-2013
4.8

**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME "FONDS DE DIVERSIFICATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE" EN REGARD D'UN PROJET DE
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES
AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier M. Laurent Rheault, soit et est autorisé à présenter pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin, une demande d'aide financière au montant approximatif de 30 000 \$ auprès du Centre local de développement des Etchemins dans le cadre du programme "Fonds de diversification et de développement économique" pour étude de faisabilité et de marché et la production d'un "document d'intéressement" afférent en regard d'un projet de construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes sur le territoire municipal.

Adoptée à l'unanimité.

5.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

241-12-2013
5.1

**ENTENTE AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT DANS LA RUE
DALLAIRE POUR L'HIVER 2013-2014 ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que les services publics de la municipalité rencontrent une problématique concernant le déneigement de la rue Dallaire;

Considérant que la rue Dallaire de par sa configuration, n'offre pas d'espace adéquat dans son extrémité pour permettre aux véhicules de déneigement de se retourner convenablement et de façon sécuritaire;

Considérant qu'un seul emplacement privé dans ce secteur pourrait faciliter le virage des véhicules;

Considérant que suite à notre demande, les propriétaires de l'espace ciblé sont prêts à conclure une entente, sous certaines conditions, avec la municipalité pour cet hiver;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des exigences des propriétaires relatives à la façon de faire pour le déneigement de la rue Dallaire ainsi qu'à la remise en état du terrain à la fin de la saison hivernale;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'accepter les demandes de M. Jean Bilodeau et Mme Louise Gagnon telles que stipulées dans la lettre du 14 octobre 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la municipalité accepte les exigences relatives à l'entente afin de faciliter les opérations de déneigement dans la rue Dallaire telles que mentionnées dans la lettre du 14 octobre 2013 écrite par M. Jean Bilodeau et Mme Louise Gagnon;

QUE le DGA directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, Richard Tremblay, B.Sc. T.P. soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin, l'entente à intervenir avec les propriétaires le tout conformément aux exigences décrites dans la lettre du 14 octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

242-12-2013
5.2

**AUTORISATION D'ACCÈS DE PASSAGE POUR LE SENTIER DU CLUB
MOTONEIGE DES ETCHEMINS SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DES
ÉTANGS - HIVER 2013-2014**

Considérant que le projet du camping Lac-Etchemin est en phase de réalisation;

Considérant que des infrastructures d'aqueduc et d'égouts passent sous les chemins du camping;

Considérant qu'il peut y avoir risque de gel de ces équipements et bris si la neige est tassée et/ou compactée par la piste de motoneiges;

Considérant qu'il y a entente entre le promoteur du camping et le Club Motoneige des Etchemins concernant le nouveau tracé de ce secteur;

Considérant qu'un tronçon de la piste de motoneiges débouche sur une partie de la propriété de la municipalité soit dans le secteur du chemin des étangs sur une distance d'environ 200 mètres;

Considérant que le Club Motoneige a fait une demande officielle à la municipalité afin d'obtenir une autorisation de passage pour le chemin des étangs et une partie de la propriété de la municipalité dans le secteur du dépôt à neige;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, recommande à la municipalité l'acceptation de cette demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité accepte la demande du Club Motoneige des Etchemins pour l'hiver 2013-2014 qui consiste à prolonger la piste de motoneiges sur une partie de la propriété de la municipalité (limite au terrain de camping) soit pour le secteur du dépôt à neige et celui du chemin des étangs.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

243-12-2013
6.1

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2013 AYANT POUR OBJET
D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-2006 ET LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006**

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment que le règlement numéro 136-2013 a été mis à la disposition de tous les membres du conseil, pour étude et consultation;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir pris connaissance du règlement numéro 136-2013;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 136-2013 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

244-12-2013
7.1 **AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME "EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2014"**

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire offrira son camp de jour pour la saison estivale 2014;

Considérant que le nombre élevé de participants et le site demandent une coordination particulière pour la sécurité des enfants compte tenu de la proximité du lac;

Considérant que les activités artistiques sont devenues incontournables;

Considérant que le gouvernement du Canada, afin de favoriser l'emploi d'étudiants pendant la période estivale, a reconduit le programme "Emplois d'été pour l'année 2014";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QU'une demande de subvention soit présentée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du programme fédéral "Emplois d'été 2014" afin de permettre l'engagement d'un responsable pour le camp de jour et un moniteur pour les ateliers d'arts plastiques;

QUE M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

245-12-2013
9. **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les comptes payables pour la somme de 83 746,89 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Journal des achats en lot" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin entérine les comptes payés pour la somme de 84 968,11 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Liste sélective venant de l'historique des chèques et des prélèvements".

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)**

SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

11.1-a) Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. le maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 05 l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Serge Plante propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER